

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2020/10/12/2020043081/justel>

Dossier numéro : 2020-10-12/05

Titre

12 OCTOBRE 2020. - Arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 15 décembre 2019 modifiant l'arrêté ministériel du 23 juillet 2001 relatif à l'immatriculation de véhicules

Source : MOBILITE ET TRANSPORTS

Publication : Moniteur belge du 16-10-2020 page : 74570

Entrée en vigueur : 16-10-2020

Table des matières

Art. 1-2

Texte

Article [1er](#). A l'article 5 de l'arrêté ministériel du 15 décembre 2019 modifiant l'arrêté ministériel du 23 juillet 2001 relatif à l'immatriculation de véhicules, les mots "1er octobre 2020" sont remplacés par les mots "1er janvier 2021".

[Art.](#) 2. Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication au Moniteur belge.